

Groupe de Travail « postes adaptés et aménagés » du 5 avril 2019

Déclaration préalable des représentants SNUDI-FO

Madame la Présidente,

En préalable à l'ouverture des travaux de ce 1^{er} groupe de travail postes adaptés 1^{er} degré depuis les élections professionnelles de décembre dernier, FO demande une clarification sur la composition de ce GT. Le dernier courrier que nous avons reçu le 1^{er} avril, signé par délégation de Monsieur Misery, indique clairement et à juste titre, je cite : « *Je vous rappelle que conformément aux textes, les groupes de travail sont une émanation des instances paritaires et qu'ils respectent la représentativité des organisations professionnelles.* ». Dans ce cadre, nous avons demandé le respect de notre représentativité, arguments chiffrés et calculs à l'appui qui donnent 3 sièges à Force Ouvrière et non 2 comme annoncé, y compris dans ce courrier du 1^{er} avril.

Si, comme nous l'avons découvert en essayant de comprendre, le mode de calcul ne tient plus compte du nombre de voix obtenu par chaque syndicat mais tient compte du nombre de sièges attribué par chacun dans les 4 CAPD de l'académie, cela ne change absolument rien au nombre de sièges FO dans ce GT, cela nous en donne toujours 3. Nous avons donc contesté la décision de donner le 3^{ème} siège FO à la CFDT et si depuis mercredi, notre 3^{ème} élue CAPD FO a été autorisée à siéger dans ce GT aujourd'hui nous souhaitons savoir si c'est le rétablissement des 3 sièges sur 10 qui nous reviennent ou si c'est une autorisation ponctuelle. Cette information est également due à nos collègues professeurs des écoles et psychologues EDA de notre académie. Nous vous remercions de votre réponse.

Pour ce qui concerne l'ordre du jour de cette commission, nous tenons tout d'abord à remercier les personnels en charge des affaires médicales dans les départements pour les aides et les conseils qu'ils ont pu apporter auprès de nos collègues. **A l'heure de la suppression de centaines de postes administratifs imposée par le gouvernement et la politique de mutualisation des services pour des raisons d'austérité budgétaire**, nous insistons tout particulièrement sur le rôle indispensable de ces services qui doivent être maintenus au plus près des collègues, c'est-à-dire dans chaque département.

Dans le document préparatoire, le nombre d'équivalents-temps plein que vous dégagez pour répondre aux besoins de santé des personnels du 1^{er} degré n'apparaît pas clairement. **Nous demandons que l'effort consenti depuis 2017 (soit 5 équivalents temps plein supplémentaires) soit maintenu.**

Il nous faut examiner la situation avec lucidité ; **si peu d'équivalents-temps plein pour répondre aux demandes de plus de 15000 enseignants du 1^{er} degré de notre académie, ce n'est objectivement pas à la mesure de votre obligation comme employeur de prendre en charge l'accompagnement des situations médicales difficiles.**

Le SNUDI-FO ne peut pas accepter qu'apparaisse dans votre projet 26 premières demandes restées sans réponse, soit 45 % ! Le SNUDI-FO ne peut pas se satisfaire non plus du nombre conséquent de petits allègements de 3 heures. Pour rappel, jusqu'en 2012, aucun allègement de service de moins de 6 heures n'était attribué, soit une journée entière. On constate dans votre projet que 42 demandes sont très partiellement satisfaites par rapport à la demande initiale, ce qui représente une économie de nombreuses heures pour l'administration.

Les conditions de travail se sont considérablement dégradées dans les classes ces dernières années ; les effectifs continuent d'augmenter, les demandes de temps partiel sont depuis 2 ans quasi-systématiquement refusées, l'inclusion systématique des élèves handicapés se fait dans n'importe quelle condition, les carrières sont rallongées et maintenant les collègues subissent des appréciations arbitraires portées sur leur valeur professionnelle en conséquence de PPCR.

Dans ces conditions, **il ne nous paraît pas acceptable que si peu de postes adaptés soient accordés** (4 entrées sur poste adapté cette année prévues dans votre projet alors que 12 collègues en font la demande). Il n'est pas normal que des collègues ayant besoin d'exercer mais étant en incapacité de le faire devant des élèves soient placés en Congé Longue Maladie voire en disponibilité d'office dans l'attente qu'un poste adapté leur soit proposé. De même, la précision qui apparaît désormais avec insistance dans les notes de service pour préciser que ces dispositifs sont provisoires et obéissent à un protocole dégressif en ce qui concerne les allègements traduit tout à fait cette austérité budgétaire programmée sur le dos des collègues.

Le SNUDI-FO pour sa part la dénonce et la refuse.